

" de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins "

# Handicapés N°15.16 Mèchants

2F

JOURNAL DES COMITES DE LUTTE DES HANDICAPÉS

**ET APRES ?**



Depot Legal : 41346 - 4 trimestre 1980 - Directeur de la publication : Jean HEMERY - Impr. : EDIT 71, 22, rue d'Anam 75020 Paris.

# continuer ...

# autrement ?



Handicapés Méchants n'est pas paru depuis plusieurs mois. Les « finances » — toujours difficiles — n'en sont pas la cause. Une crise a secoué le C.L.H. Paris (principal responsable, jusqu'à nouvel ordre, de la publication du journal). Une crise assez grave pour remettre en question, à la fois l'existence du C.L.H. Paris et la publication du journal.

C'est pourquoi ce numéro présente un aspect un peu inhabituel. Il exige aussi une lecture un peu inhabituelle — *des lecteurs agissants*. Pour que le C.L.H. continue, il est nécessaire que le maximum de lecteurs participent activement, concrètement à la redéfinition de ses objectifs... et à la lutte pour les atteindre dans la réalité. Et il ne s'agit pas seulement du C.L.H. de Paris. D'autres C.L.H. créés ici et là ces dernières années sont également en crise, pour des raisons souvent voisines.

L'influence du journal Handicapés Méchants a toujours débordé le nombre des militants actifs du C.L.H. Paris. Aux moments les plus peuplés, nous étions une douzaine, aux pires moments une vulgaire « bande des quatre ». Et cela depuis 1974. Jamais le C.L.H. Paris n'a réussi à transformer en militants(-tes) celles et ceux qui sympathisaient avec son action — sauf exceptions. Et surtout : malgré sa charte de revendications — dont beaucoup correspondaient aux intérêts des plus opprimés parmi les handicapés —, le C.L.H. n'a jamais réussi à élargir sa base sociale jusqu'aux travailleurs handicapés enfermés dans le « secteur protégé » (ateliers protégés, centres d'aide par le travail), ni jusqu'aux handicapés non travailleurs enfermés dans les centres-foyers-mouroirs.

A quelques rares exceptions près, les militants handicapés regroupés dans les C.L.H. sont des handicapés relativement privilégiés, qui échappent à la fois au travail — « protégé » ou non — et à l'enfermement dans les centres-foyers-mouroirs. Pas assez valides pour être jugés aptes au travail (à moins qu'ils n'aient bénéficié des possibilités de choix — entre le travail et l'assistance — antérieures à la loi d'orientation de 1975), pas assez invalides pour être enfermés à vie dans des centres-foyers-mouroirs (à moins que le soutien économique de la famille ne leur permette d'y échapper).

Cette base sociale n'engendre pas nécessairement des positions réactionnaires (on peut affirmer des positions révolutionnaires sans y avoir — personnellement — directement intérêt). Elle rend toutefois très instable l'affirmation de ces positions : *lorsque son existence matérielle n'est pas directement engagée par les positions qu'on affirme, on peut assez facilement en changer*. « Les retournements de veste » n'auront pas de conséquences dommageables, bien au contraire. Car lorsqu'on revient dans le giron de la bourgeoisie après s'être opposé à sa politique, on n'en a que plus de valeur à ses yeux.

On a pu observer cette instabilité de positions à l'intérieur du C.L.H. Paris. Certains y ont vu un moyen d'affirmation *individuelle* (voulant se prouver à eux-mêmes et aux autres qu'ils pouvaient être des « chefs » — et puis, une fois la preuve faite démontrer que sans eux... plus rien n'est possible !) D'autres ont utilisé le C.L.H. comme une sorte de « groupe thérapeutique » destiné à résoudre leurs problèmes, sexuels en premier lieu (et puis, lorsqu'une solution individuelle à ces problèmes avait été trouvée, on ne les revoyait plus).

Ambiguïté aussi des positions affirmées contre la loi d'orientation de 75. En lutte contre la loi d'orientation, certains handicapés revendiquaient en fait *le maintien et l'extension du système de l'assistance*. Au lieu de s'en prendre à l'organisation d'une société qui produit, surexploite et ségrégue les handicapés, ils revendentiquent *la mise hors la société* des handicapés dans le cadre d'une assistance dorée où ils seraient les seuls maîtres de leurs mouvements. Et les mêmes critiquaient « l'indifférence » des valides à l'égard de leurs problèmes.

D'autre part, le C.L.H. ne se limitait pas à l'organisation des handicapés. Il affirmait sa volonté de réaliser l'unité valides-handicapés sur une base de classe, en mettant en avant *la lutte pour la suppression des causes sociales des handicaps* (lutte qui concerne avant tout le prolétariat). Dans une société délivrée de l'exploitation, la plupart des handicaps (ceux traités par la chirurgie comme ceux traités par la psychiatrie) pourraient être évités. Pourtant, malgré cette orientation affirmée, aucun début de liaison *organisationnelle* avec le prolétariat n'a pu être réalisé et les valides regroupés dans le C.L.H. étaient, dans l'immense majorité des cas, des travailleurs sociaux.

Sans doute, les partis de « gauche » opposent-ils, chaque fois qu'ils en ont la possibilité, de sérieux obstacles à notre action, à nos positions. Souvenons-nous, à titre d'exemple, de la belle unanimousité parlementaire autour du vote de la loi d'orientation de 75. De droite ou gauche, tous les partis étaient favorables, entre autres, à l'extension du secteur protégé. Mais ces obstacles ne sauraient être tenus pour déterminants : car ce sont nos positions et non pas celles des partis de droite ou de gauche qui correspondent aux intérêts du prolétariat valide et handicapé.

Cette situation est en contradiction avec les objectifs affirmés du C.L.H. ne saurait se perpétuer sous peine de leur enlever toute réalité.

Le journal suscite un courant de sympathie. Il compte d'assez nombreux lecteurs et abonnés (moins de handicapés toutefois que d'éducateurs). Il correspond à un besoin. Néanmoins ce besoin ne se transforme qu'exceptionnellement en militantisme. Comme si les lecteurs assistaient en spectateurs à des actions qui leur font plaisir (ou qui leur font question, problème) mais dont ils ne se sentent pas partie prenante.

Car c'est d'abord par ses actions que le C.L.H. s'est attiré la sympathie. *Le C.L.H. fournissait la preuve matérielle que des handicapés pouvaient lutter, se mettre en mouvement pour leurs revendications.* Occupation, à deux reprises, du siège de l'A.P.F. (la plus grande association relais entre le pouvoir et les handicapés moteurs), occupation de la pelouse d'Auteuil juste avant le départ d'un tiercé, intervention à Radio-Luxembourg pour imposer la lecture d'un communiqué contre la quefe au cours des actualités. Et aussi plusieurs interventions « en direct » à la télévision, qui dérangèrent la bonne ordonnance des débats. Et plusieurs manifestations, plusieurs meetings.

Mais le spectaculaire et le brillant de ces actions ne contrabalançait pas l'absence quasi totale de travail militant (songeons que la première distribution de tracts en atelier protégé a eu lieu il y a quelques mois à peine !).

Le « travail militant » se réduisait pour l'essentiel à la vente du journal dans les meetings, fêtes et manifestations de toutes couleurs. On donnait notre adresse dans le journal et on attendait que les handicapés nous écrivent, téléphonent, viennent aux réunions.

Bien sûr, l'inaccessibilité des transports en commun constitue un sérieux obstacle pour le militantisme des handicapés. Il ne faut surtout pas sous-estimer cet obstacle. Néanmoins, cela ne nous empêchait pas de nous rendre aux meetings, fêtes et manifestations.

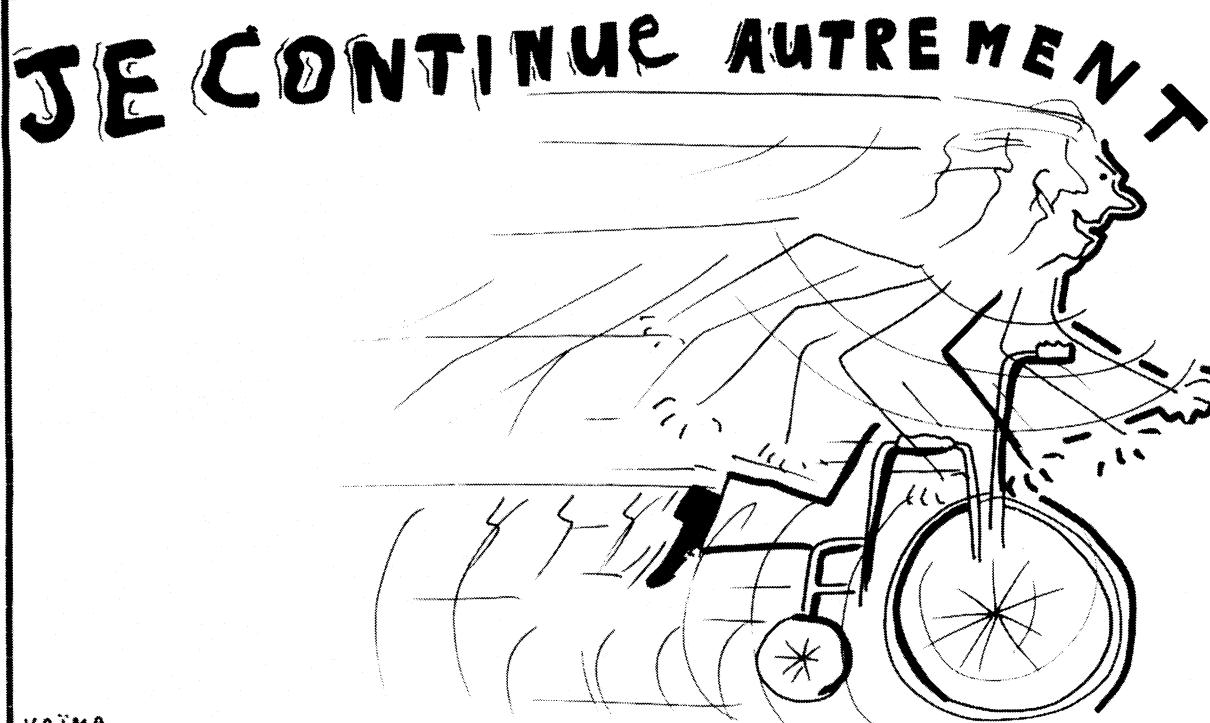
Aller discuter avec les handicapés, sur les lieux mêmes de leur réclusion, il en était certes question. Mais la décision en était toujours remise à plus tard. Il y avait toujours plus important à faire.

En fait, nous nous adressions surtout aux handicapés par l'intermédiaire des moyens de manipulation (télévision, radio, presse) dirigés par la bourgeoisie ! Et cela sans nous appuyer sur un rapport de forces patiemment construit, jour après jour, dans la réalité. Les actions les plus spectaculaires ne sauraient remplacer le travail militant quotidien. De fait, ces actions étaient sans lendemains militants et s'effaçaient assez vite des mémoires.

Liée à ce travail quasi fantomatique, il y avait une absence quasi totale de travail théorique. Autrement dit, le CLH ne menait pas d'enquêtes et d'analyses susceptibles de renforcer ses positions, de mieux les fonder. Là encore, il y avait toujours plus important à faire.

Outre les témoignages où des handicapés se révoltent contre les différents aspects de leur oppression (témoignages tout à fait indispensables), le journal contient des articles analytiques dont la plupart sont très superficiels. Tout en nous attaquant au capitalisme, nous n'avons guère étudié son évolution (évolution qui explique seule à la fois l'augmentation du nombre des handicapés, la diversification des handicaps et la mise au travail des handicapés). Qu'avons-nous dit, par exemple, sur l'évolution des conditions de production et sur les divisions de la classe ouvrière ? Qu'avons-nous dit sur les accidents du travail et sur les maladies professionnelles ? Et même sur les accidents à la naissance et sur les accidents de la reproduction ? Très peu de choses. En tous cas, pas assez pour étayer notre position centrale : lutter pour la suppression de toutes les formes de handicap qui peuvent être maîtrisées socialement.

Serait-ce alors que nos positions et revendications ne correspondent aux intérêts des handicapés, n'intègrent pas leurs aspirations ? Dans ce cas, il vaudrait mieux en finir tout de suite — et avec le CLH et avec le journal.



Mais ce n'est pas le cas.

— Le meeting commun (avec le MDH, le CDHR, le GIA et le CNTS) que nous avions organisé contre la loi d'orientation de 75, a réuni un grand nombre de handicapés, prêts à se mobiliser contre cette loi qui renforce considérablement la surexploitation et la ségrégation des handicapés.

— La diffusion du film réalisé par Cinéthique et le CLH, « *Bon pied, bon œil et toute sa tête* » démontre que les plus intéressés par nos positions sont précisément les travailleurs valides exploités et les travailleurs « protégés ».

Bien sûr, comme les positions à la base du film sont claires et sans ambiguïté, sa diffusion se heurte au barrage des partis dits « de gauche » et aux directions syndicales CGT et CFDT (lire l'article signé Jean). Néanmoins, chaque fois que nous avons pu forcer ce barrage et rencontrer le public du film, les débats ont été passionnants et mobilisateurs.

Parce qu'il précise et renforce nos positions sur tous les points importants (sur la production sociale des différentes formes de handicaps, comme sur les différentes formes de ségrégation exercées à l'encontre des handicapés), le film « *Bon pied, bon œil et toute sa tête* » constitue pour nous, à l'heure actuelle, un instrument indispensable de mobilisation, de réflexion et d'unification.

En fait, la question vitale qui se pose actuellement au CLH est à notre avis la suivante : mettre en accord sa pratique avec ses objectifs affirmés. Réunir des militants qui aient véritablement intérêt à les atteindre. Pour cela, un changement, au moins partiel de la base sociale du CLH est nécessaire.

C'est pourquoi, dans une première étape, nous proposons une rediscussion des revendications contenues dans notre Charte :

## EMPLOI

1. Droit au travail pour tous les handicapés au même titre que tous les travailleurs : ce qui exige une lutte immédiate et systématique contre les cadences, les rentrées, les prime en tous genres.

2. Suppression des ateliers protégés, des Centres d'aide par le travail et de tous les lieux de rentabilisation, de surexploitation de la misère (y compris du travail à domicile).

3. Accessibilité et aménagement de tous les lieux de travail.

4. A qualification égale, salaire égal.

5. Droit à la formation, à la qualification, à la promotion professionnelle, quel que soit le degré du handicap.

6. Égalité devant la titularisation dans le secteur public.

7. Suppression des emplois réservés qui assignent à vie, à des emplois subalternes et à la disqualification.

8. Suppression immédiate de la loi des 3 % qui voulait les plus handicapés au chômage et à la mendicité en sélectionnant les handicapés qui ne nécessitent pas de frais d'aménagement et d'accessibilité à des lieux de travail.

9. Accessibilité de tous les transports en commun.

10. Multiplication des écoles de formation professionnelle pour tous les travailleurs handicapés ou non, sans distinction de degré de handicap.

11. Accessibilité immédiate et aménagement des écoles techniques existantes à tous les handicapés.

12. Insertion illimitée de tous les handicapés dans le secteur public et privé.

(joindre une enveloppe  
timbrée, merci.)

les nouveaux numéros  
sont encore disponibles

13. Suppression des emplois interdits.

14. Orientation librement choisie par l'intéressé.

15. Renforcement de la sécurité et de l'hygiène dans l'entreprise, contre les accidents de travail et les maladies professionnelles.

16. Versement immédiat au SMIC pour tous les handicapés sans travail.

17. SMIC immédiat pour les grands handicapés, ne pouvant travailler du fait exclusivement de leur handicap.

18. Reconversion et recyclage immédiat, sans disqualification ou perte de salaire, du travailleur soudainement malade ou accidenté.

LE DROIT A L'INSERTION POUR TOUS LES HANDICAPÉS, C'est :

— LA MISE EN PLACE DE MOYENS TECHNIQUES D'AUTONOMIE PHYSIQUE ET D'INDÉPENDANCE FINANCIÈRE.

— LA SUPPRESSION A MOYEN TERME DE TOUTES FORMES DE GHETTOS (ateliers protégés, Centre d'aide par le travail, etc.).

— LA LUTTE IMMÉDIATE CONTRE LES RENDEMENTS, LES CADENCES POUR LES TRAVAILLEURS, VALIDES OU NON.

— LE DROIT AU TRAVAIL SANS DISCRIMINATION.

## ENSEIGNEMENT

1. Droit à l'enseignement pour tous les handicapés, au même titre que tous les enfants, les jeunes et les adultes, ce qui exige une lutte immédiate et systématique contre l'enseignement qui produit des rapports de hiérarchie de normalisation, de sélection, de compétition en vue de perpétuer les nouveaux exploités et cadres dont le système capitaliste a besoin pour dominer.

2. Droit immédiat à l'enseignement obligatoire de TOUS les handicapés en milieu « normal » (écoles, lycées, facs), ce qui sous-entend la mise en place des moyens nécessaires à l'adaptation de l'éducation nationale aux handicapés.

3. Gratuité de l'enseignement pour tous, valides ou non (de la maternelle à la fin des études).

— Aménagement et accessibilité de tous les établissements (de la maternelle jusqu'à la fin des études).

— Suppression à court terme de tous les établissements dits « spécialisés » qui n'ont pour but que d'infantiliser, d'exclure, de surexploiter, de sous-qualifier les étudiants, les travailleurs handicapés.

— Orientation libre et choisie par les intéressés.

— Bourses répondant aux besoins des handicapés étudiants.

Cette Charte de revendications est :

— incomplète (en particulier, elle n'envisage pas tous les aspects de la vie) ;

— datée (élaborée à la fin de l'année 74, elle ne tient pas compte des aspects nouveaux apportés à la loi d'orientation de 75).

Mais elle constitue encore aujourd'hui, à notre avis, une base solide de discussion.

Tous ceux, toutes celles qui se sentent concernés par ces revendications sont appelés à les discuter et à les compléter : à transformer les anciennes et à en proposer de nouvelles.

En fonction des remarques et propositions reçues par courrier, nous organiserons une première réunion regroupant toutes celles et tous ceux qui nous auront écrit.

C.L.H., Janvier, 1980

## POUR TOUT CONTACT :

Écrire :  
Jean HEMERY, 175, rue du Faubourg St-Antoine -  
75011 Paris.  
Téléphoner :  
Daniel WILLEMIN : 645.96.47 (en cas d'urgence)

CCP Handicapés Méchants :

18463 12 Paris.

# Bon Pied et Toute Bon Oeil sa Tête

Nous venons vous faire appel au sujet de la diffusion de notre film « *Bon pied, bon œil et toute sa tête* » : la projection de notre film ne se passe pas sans difficulté ; nous aimerions que vous participiez tous à nous faire parvenir des demandes de diffusion. Il est vrai que nous nous heurtons d'un côté à l'interdiction absolue de nos grandes associations gestionnaires telles que l'APF, l'ADAPT, l'UNAPEI, etc., sous peine de sanctions à l'égard des handicapé(e)s ou valides (moniteurs ou monitrices) qui auraient la « mauvaise idée » de vouloir le diffuser. Il y a là une grave atteinte à notre liberté, que nous soyons handicapé(e)s ou valides, nous n'avons pas le droit de nous faire notre propre opinion en voyant tous les films et documents dont on estime avoir besoin pour nous informer et faire un bilan de nous-mêmes.

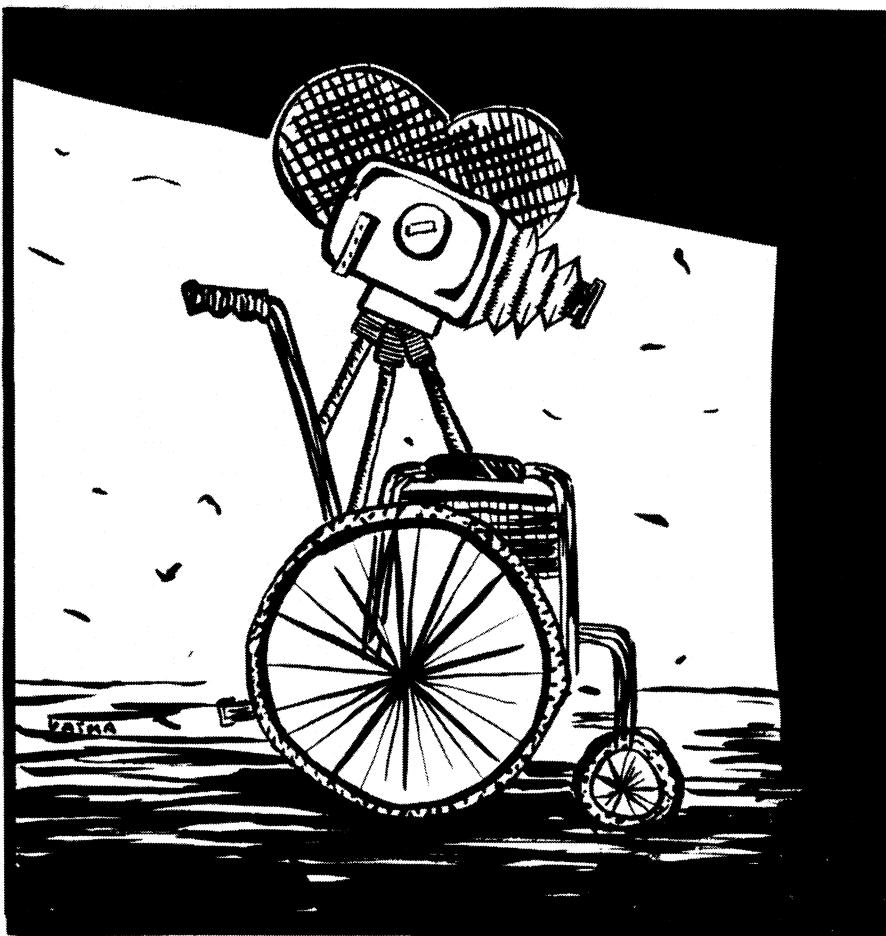
C'est pourquoi nous devons combattre l'État et ses institutions qui se veulent organisatrices des conditions matérielles de vie des masses et suppriment ainsi la liberté des individus. Pour ce faire, les bourgeois et leur État utilisent la répression policière. Nous savons que la classe dominante veut nous imposer ses films qui ont pour finalité sa concep-

tion du monde. Il est vrai que le recul que subit aujourd'hui l'impérialisme l'oblige à nous montrer une diversification en matière de cinéma, qui lui est très utile. Mais, ne nous y trompons pas : il n'y a pas un seul film, actuellement distribué sur le marché, qui ne puisse se rattacher à une tendance particulière du cinéma impérialiste (ou à une tendance « critique » tolérée par l'impérialisme). La bourgeoisie se plaît à nous vanter ses films du genre « La dérobade » qui, selon elle, soulève le grave problème de la prostitution. En fait, ce film n'est fait qu'à des fins publicitaires et commerciales. Dans ce film l'État n'apparaît jamais ; pourtant, en réalité, c'est bien lui qui organise la prostitution afin de mieux la rentabiliser, au même titre qu'il organise l'exploitation de tous les travailleurs et la surexploitation des travailleurs handicapés qui se trouvent dans les CAT et ateliers protégés, comme celle des détenus.

Dans ce film, nous ne voyons jamais un handicapé ou un immigré victime de la société capitaliste, car il est bien évident que pour avoir le droit à sa sexualité, il faut respecter les normes de la société bourgeoise, c'est-à-dire être beau et ap-

paremment n'avoir aucune infirmité. Peut-être que dans un proche avenir, le capitalisme comprendra qu'il peut tirer du profit dans ce domaine et fera rembourser par la Sécurité sociale les honoraire de ces dames ? Le paiement des cotisations de la S.S. étant assuré par les travailleurs, les souteneurs que sont les commissaires et autres pourraient y faire de bon petits profits (rappelons-nous qui étaient les proxénètes à Lyon).

L'État, en matière de films sur les handicapés, préfère utiliser le chantage à l'émotion. Il est facile de comprendre que la bourgeoisie ne veuille entendre parler que des films qui entretiennent l'ordre bourgeois et censure ou combat avec féroce tous les films qui apportent d'autres sons de cloche au « grand public ». Quant à la télévision d'État, son service doit se limiter à la propagande gouvernementale et à la publicité qui fera que les exploités achèteront ce qui est conseillé par la publicité télévisée, mais elle est réservée au gouvernement et à ses sbires ; en ce qui concerne les handicapés, seuls les Segal et compagnie ont droit à leur temps d'antenne. Donc, il n'est pas question de montrer des râleurs et des gêneurs sur les écrans de TF.1, Antenne 2 et FR.3.



D'autre part, notre film se heurte aux syndicats. Bien que ceux-ci se disent démocratiques, ils n'aiment pas les gérants. Nous savons que ces syndicats sont de connivence avec les bourgeois de la « gauche » et leur rôle est de barrer la route à tous ceux qui veulent dénoncer à juste titre leurs manœuvres crapuleuses. Il y a là aussi une atteinte à la liberté d'expression à combattre. Pourquoi ne veulent-ils pas non plus entendre parler de notre film « *Bon pied, bon œil et toute sa tête* » ? La raison en est fort simple : ils ne veulent pas que nous allions tenir des langages contraires aux leurs. Ces messieurs tiennent le discours suivant aux travailleurs : « de nombreuses choses peuvent changer à condition que vous donnez la victoire à la gauche aux élections. Élisez-nous et puis, faites-nous confiance ! ». Ces coquins n'ont qu'une envie : gérer à la place des autres, imposer le capitalisme d'Etat. Mais nous savons fort bien ce que veut dire le capitalisme d'Etat des pays de l'Est qui instaurent des tortures dans les hôpitaux psychiatriques et tirent sur les travailleurs quand ceux-ci manifestent contre la hausse des prix des produits de première nécessité.

Les syndicats ne défendent pas les intérêts des prolétaires, ils sont au service des bourgeois. Leur rôle est de défendre une certaine frange de la classe ouvrière, en accentuant les priviléges de cette frange aux dépens du prolétariat. Comme la droite, ils veulent faire payer la crise aux travailleurs les plus exploités. Le film les gêne, car il dit des vérités, et cela atteint leur soi-disant bonne conscience. La gauche n'a pas été pour l'abrogation de la loi d'orientation qui enferme les handicapé(e)s dans des ghettos, dès la naissance jusqu'à la mort, en les exploitant et en leur supprimant toute liberté d'expression et autres. La gauche a voté cette loi raciste, ou bien s'est abstenu, mais n'a pas voté contre. Elle a ainsi montré clairement qu'elle est d'accord avec la droite pour l'exploitation des travailleurs handicapés. Dans les milieux bourgeois, ceux qui dirigent nos grandes associations peuvent compter sur cette soi-disant gauche pour maintenir les handicapés dans les centres-ghettos. Devant la montée des luttes des handicapés (telles « S.A. Pilote » à Berck, Besançon, Auxerre, Rennes, etc.), la gauche se tait et essaie d'étouffer ces luttes en ne les popularisant pas, ou le moins possible.

On comprend dans ces conditions pourquoi les syndicats refusent de faire diffuser notre film. Mais si notre film n'a pas la diffusion qu'il mérite, il a prouvé

lors des différentes diffusions qu'il était bien ressenti par les travailleurs handicapés exploités. Par exemple, deux projections ont eu lieu dans un centre de formation pour accidentés du travail : la première a suscité la seconde, tant les ouvriers y avaient trouvé matière à débattre au sujet des problèmes qui les concernaient directement. D'autres projections — dans des CAT, dans des centres de formation professionnelle, etc. — ont reçu un accueil très positif. Là où les handicapés sont parqués, exploités et privés de liberté, notre film est très bien perçu. Ce film montre la ligne que suit le CLH depuis des années, ses objectifs et sa plate-forme revendicative. Le film a pour but de rassembler tous les handicapés qui veulent lutter contre la répression, l'exploitation et la ségrégation.

Notre lutte n'est pas un combat marginal, nous l'associons à celle des travailleurs exploités et valides. L'unification pouvant se faire contre les cadences et les rendements. La lutte contre les conditions de vie handicapantes pour tous constitue la seule base d'unité possible entre handicapés et valides. Nous voulons les mêmes droits que les travailleurs valides. Cela ne peut évidemment pas plaire à tout le monde ; même à ceux qui se disent les défenseurs des travailleurs, car eux aussi sont pour le maintien des handicapés dans les ghettos. D'ailleurs, que ce soit la droite ou la gauche, les handicapés et les vieux ne servent qu'au moment des élections, pour

gagner des suffrages. Le reste du temps, nous ne sommes pas « crédibles » et certains ne se gênent pas pour nous dire que nous ne sommes pas d'« actualité ». Nous savons qui fait l'actualité et à quoi elle sert. L'actualité est faite de façon à masquer les réalités quotidiennes, à étouffer les contestations des exploités ou à les faire avaler au « grand public » de façons différentes à leur réalité. Pour cela, la Télé et ses reporters sont d'une grande utilité.

Après les guerres impérialistes qui ont imposé aux prolétaires de s'entretenir, la bourgeoisie tente cyniquement d'utiliser l'aspiration au bien-être, à la paix, dans la classe ouvrière. Elle veut faire croire aux travailleurs exploités que le dialogue est possible entre les exploitateurs et les exploités, par la réconciliation entre les classes, et qu'il serait ainsi possible de surmonter sa crise. Cela exige que la classe ouvrière s'absorbe dans les seules tâches de la production et s'intègre pacifiquement à la société impérialiste. Pour la société capitaliste, seules l'expansion, la productivité comptent, et cela se traduit en fait par une exploitation très intense dans les usines, qui met la vie des travailleurs toujours plus en danger, et accroît le nombre des handicapé(e)s. Quand l'impérialisme français se trouve frappé par la crise économique, quand la bourgeoisie ne peut plus piller des peuples dans les colonies que jadis elle tenait sous sa botte, elle impose aux travailleurs exploités de payer les difficultés de la bourgeoisie. Pour cela, elle n'hésite pas à jeter des centaines de milliers de travailleurs à la rue, condamnés au chômage, à la misère — femmes, immigrés et handicapés en priorité. Dans le même temps s'accentue l'intensification du travail, source de profits accrus pour les capitalistes.

C'est tout cela que notre film dénonce et c'est pourquoi il est rejeté par la droite et par la gauche. Aussi, amis lecteurs et lectrices, que vous soyez dans un syndicat ou non, nous comptons sur vous. C'est avec vous que nous pourrons faire diffuser le plus largement possible notre film. Il est évident qu'il nous faut diffuser notre film dans les lieux les mieux gardés par nos grandes associations, car c'est là que se trouvent le plus grand nombre des handicapé(e)s. Pour le CLH, ce film est un nouvel outil de travail qui nous permet de continuer notre combat pour l'abrogation de la loi d'orientation de 1975. Nous invitons toute personne et groupe qui luttent pour la liberté, à apporter leur concours, par l'information et aussi par des propositions de diffusion. Notre combat concerne tous ceux et celles qui veulent vivre libres et avoir le droit de s'exprimer.

Jean

Cher(e) Ami(e),

Vous avez certainement lu la première brochure du CACHALO (Collectif d'Action et de Coordination des Handicapés pour l'Abrogation de la loi d'orientation).

Cette brochure, largement diffusée, était la première à analyser cette loi afin d'en informer le public. Il lui manquait cependant, quelques décrets votés ultérieurement, et nous nous promettons donc de la compléter. Voilà qui est fait, et nous avons essayé d'élaborer un mode d'emploi de la loi qui puisse aider les intéressés à se défendre. (Brochure N° 2, Prix : 5 F. et soutien : 10 F.).

Ayant expliqué la crise que traverse le CLH-Paris depuis quelques mois et compte tenu des problèmes identiques qui traversent les autres organisations regroupées au sein du CACHALO, nous en profitons pour relancer un appel à l'union dans la lutte pour l'abrogation de la loi d'orientation.

Contacts et commandes CACHALO : MDH : 4, rue du Docteur Tuffier - 75013 Paris, CCP 2503 07 D Paris.

Pour diffuser le film, écrire ou téléphoner à : CINÉTHIQUE, B.P. 65 - 75722 Paris Cedex 15 - Tél. : 539.35.84.



# Un échec célèbre : la Thalidomide

*La Thalidomide avait été expérimentée pendant des années sur des milliers d'animaux. Le 23 février 1962, quand des voix de plus en plus insistantes affirmaient que ce nouveau tranquillisant « miracle » était responsable de naissances phocoméliques, le « Time » rapportait qu'« après trois ans de tests sur les animaux, il avait été estimé si inoffensif que sa vente libre avait été autorisée, sans aucune ordonnance médicale, dans toute l'Allemagne de l'Ouest. » La Thalidomide, inventée par la firme allemande Chemie Grünenthal, n'était pas la révolution avec quelques variantes d'un des si nombreux tranquillisants déjà existants, mais bien un produit réellement nouveau. Aussi les tests sur les animaux avaient-ils été particulièrement intenses et consciencieux avant que le médicament ne soit introduit sur le marché allemand sous le nom de Contergan, en octobre 1957, puis vendu sous licence à sept pays africains, dix-sept pays asiatiques et onze pays de l'hémisphère occidental. Le 1er août 1958, la Chemie Grünenthal envoia une lettre à 40.000 médecins allemands, indiquant le Contergan (Thalidomide) comme le meilleur médicament pour les femmes enceintes et les accouchées, car il ne causait de mal ni à la mère, ni à l'enfant.*

## L'EXEMPLE DES ENFANTS DU CONTERGAN

En 1965, à l'époque de Noël, le cas de Frank s'étaisait sur toutes les manchettes de journaux. Les feuilles locales se précipitèrent sur l'histoire de « l'enfant du Contergan », alors âgé de trois ans et demi. Dans la BILD, on pouvait lire entre autres : « Le père ne voulut rien savoir de son propre fils Frank, parce qu'il est un enfant de Contergan. A cause de cet « estropié », il demanda et obtint le divorce. A présent, 650 écoliers ont déclaré : nous voulons adopter le petit Frank... Et comme on put le constater par la suite, les 650 lycéennes voulurent réellement aider le petit garçon dans sa difficile existence : en faisant des collectes pour les nombreux traitements dont il a besoin, en lui rendant des visites quotidiennes afin de soulager sa mère. Les filles promirent : lorsque nous quitterons l'école, ce sera le tour de la génération suivante d'écoliers de prendre la relève et de s'occuper de Frank ». C'était en 1965. Aujourd'hui, treize ans plus tard, cette contribution qui devait durer toute la vie, n'est plus pour les intéressés qu'une tranche du passé, le souvenir d'une époque où « les enfants du Contergan » alimentaient un flot d'articles de journaux plus ou moins sentimentaux, des actions, des dons et des aides, comme dans le cas de Frank.

### Enregistrement au magnétophone :

« Ça a duré trois-quatre ans, peut-être même cinq. A cette époque, on recevait des dons, des cadeaux, et puis, lorsqu'il a été plus grand, il ne s'est absolument plus rien passé. A l'école, on avait ouvert aussi un livret d'épargne. Je n'en ai plus jamais entendu parler. »

C'est la mère de Frank qui parle, et elle se souvient encore d'un chapitre (achevé depuis longtemps) de soi-disant « amour du prochain » :

« A l'époque, les écolières venaient encore, pour les anniversaires, pour les Noëls, elles jouaient avec lui — mais c'était peut-être deux fois par an ? L'école aussi nous avait invités. Mais bien que, à l'époque, on disait que ce système devait continuer de classe en classe, nous n'en avons absolument plus entendu parler. »

Le silence s'est fait autour des « enfants du Contergan », et pas seulement dans le cas, jadis spectaculaire de Frank qui, aujourd'hui est âgé de seize ans... Les « enfants du Contergan » qui, au milieu des années 60, se trouvèrent être, comme aucun autre groupe d'handicapés, le centre d'intérêt des médias et de leur public, étaient les victimes d'une catastrophe pharmaceutique. Ils devinrent le prototype de ces « enfants déficients » dont on parlait tant : ce fut l'occasion des démonstrations de pitié « à sensation », des grands gestes de charité et d'une publicité tapageuse qui déclencha des réactions de tous ordres.

« Nous n'avons pas reçu que des lettres positives, nous en avons aussi reçu beaucoup de négatives. Des lettres où j'ai été insultée, où il était dit par exemple qu'on aurait dû se débrouiller autrement, qu'un enfant comme ça, on aurait mieux fait de le mettre dans un établissement spécialisé, que c'était la première chose à faire... ».

Mais à l'époque, le refus ouvert s'effaçait devant une pitié souvent démonstrative, pitié pour ces enfants dont les mères avaient pris du Contergan pendant la grossesse. Le Contergan était un tranquillisant qui fut lancé sur le marché en 1957 et qui, en l'espace de trois ans, parvint à couvrir presque 50 % du marché des somnifères sans barbituriques. Septcent mille citoyens allemands l'utilisèrent régulièrement et, rien qu'en janvier 1961, vingt millions de doses étaient vendues. Les premières informations sur les effets secondaires de ce produit commercialisé avec succès, arrivèrent à l'usine de fabrication en 1958/59. Un ou deux ans plus tard, elles s'y amoncelaient. Mais c'est seulement en novembre 1961, lorsque naquit le soupçon que le Contergan, à côté de dommages nerveux, serait

aussi à l'origine de malformations, que les fabricants retirèrent le tranquillisant du marché (un tranquillisant qu'on pouvait acheter jusque-là sans ordonnance). Pour quelques milliers d'enfants, c'était déjà trop tard : ils vinrent au monde infirmes, sans bras, parfois même sans jambes, handicapés sur plusieurs plans, atteints de dommages sensoriels. Plusieurs moururent dès les premières années de leur vie. D'après les statistiques, 2 638 purent survivre en République Fédérale d'Allemagne, qui ont aujourd'hui entre 15 et 18 ans et qui sont presque oubliés, exclus, et pas seulement des gos titres à la une. La poussière recouvre les six tonnes renfermant les extraits de protocole du « procès Contergan », procès qui se termina par un arrangement en décembre 1970, après 283 jours de débats. La controverse au sujet de l'indemnité financière des victimes du scandale pharmaceutique fut aussi ce qui alimenta, au début des années 70, la dernière grande vague d'intérêt concernant le « rapport-Contergan ». On mesura le montant des indemnités et des pensions au degré de gravité de la malformation. Les enfants atteints furent examinés à maintes reprises et... « taxés ». On posa des questions du genre : « De quoi est frustré un individu qui n'a pas de jambes ? », « Quelle valeur ont les bras d'un individu ? ». Après des années de tracasseries humiliantes, on en arriva au résultat matériel suivant : 25.000 dm. de dédommagement pour les victimes les plus durement touchées et, au maximum, une pension de 520 dm. (environ 1100 F).

Les enfants grandirent et l'intérêt pour eux et leur situation diminua. Et une fois de plus, on put constater que l'opinion publique soumise aux médias ressent beaucoup plus l'indifférence par rapport aux jeunes et adultes que par rapport aux enfants appelés, avec compassion, « enfants pas comme les autres ». Une chose en tout cas est demeurée constante : c'est le phénomène de sensation que provoquent les handicapés dans un entourage soi-disant « normal ». Frank, 16 ans, raconte :

« Quand on va en ville par exemple, et qu'on porte un paquet lourd, les gens regardent toujours d'un œil rond. Ou alors quand on mange quelque chose dans un snack, ils regardent si on est capable de manger avec un couteau ou une fourchette, si on peut lever le verre tout seul. Quand ils regardent fixement comme ça, c'est insupportable... ».

Ce genre d'expérience, presque tous les enfants du Contergan l'ont faite. Ulrike, par exemple. Elle décrit une situation quotidienne pour elle depuis longtemps : « Il y en a qui s'arrêtent ostensiblement et puis ils s'approchent et tournent comme un requin autour de sa proie.

*Quand ils ont bien tout vu ils s'en vont, ou alors ils se retournent encore une fois pour regarder. Il y en a d'autres qui tiennent leur porte-monnaie et qui disent : « tiens, pauvre enfant, voilà, achète-toi quelque chose de beau... ».*

Frank : « Oui, ça m'est arrivé souvent. Récemment, dans le métro, toute une bande de vieilles mémés s'est précipitée sur moi, et une d'elles m'a mis un mark dans la main. Elle voulait sûrement bien faire, mais tout ce spectacle... c'est tellement gênant à la fin... ! »

Pendant que les adolescents victimes du Contergan parlent des attitudes stéréotypées et souvent blessantes de leur entourage, je me souviens de mes propres incertitudes et de mes peurs : incertitude concernant l'attitude à adopter à leur égard. Au cours des rencontres, j'essayais d'éviter le problème. A la fin, on en arrivait d'une manière ou d'une autre à ne plus devoir se dire bonjour en se serrant la main. Mais mon malaise persistait jusqu'à ce que l'un des handicapés le dissipe pour moi. « Il n'y a pas de risque à casser quoi que ce soit ». Et il me tendit la main. Sa poignée de main était ferme, ma peur était surmontée et du même coup quelque chose d'autre aussi : la pitié.

Il ne se sentait pas à plaindre, m'expliqua un jour un lycéen victime du Contergan, et il trouvait la pitié stupide. Une aide concrète serait plus importante que la pitié, et il ne faudrait pas « avoir pitié », mais plutôt apprendre d'eux, apprendre par exemple quelle attitude développer envers eux, et comment surmonter des barrières — qui ne séparent d'ailleurs pas que les handicapés et les non handicapés. Et il faudrait encore apprendre ceci : à accepter chez l'autre ce qui est « autre ». Qu'ils soient différents des autres, les victimes du « scandale-Contergan » ne peuvent pas le cacher. Les dommages corporels, il est impossible de ne pas les voir : ils les handicapent dans beaucoup de domaines, ils les obligent à faire des gestes inusités — par exemple, ceux qui parmi eux n'ont pas de mains tiennent les tasses, les assiettes, les verres et les couverts avec les pieds, et une fois, lors d'une discussion quand un chien traversa la pièce, on ne le caressa pas avec les mains, mais avec les pieds, doucement, tendrement. Dans la vie extérieure, ces mouvements et ces gestes qui ne correspondent pas à la norme, ne constituent pas seulement une sensation, ils provoquent aussi le rejet : par

exemple, des touristes allemands dans un hôtel de vacances en Espagne, qui se sentent dérangés par les façons de manger d'un jeune homme victime du Contergan et qui exigent qu'on leur épargne la vue déprimante de cet « estropié », qu'on lui donne à manger à la cuillère, ou bien qu'on le fasse manger en retrait, loin du public. Les handicapés dérangent et ne mettent pas seulement la réalité de carte-postale de touristes en danger : on peut aussi constater la même chose loin des stations de vacances ensoleillées. Dans une rédaction de journal par exemple, où l'on n'ose pas publier la photo d'un handicapé. Question à la conférence de rédaction : « La photo d'un infirme est-elle à sa place, dans un journal qu'on tient à lire tranquillement à son petit déjeuner ? » La crainte que les lecteurs puissent être choqués par l'image (différente des normes courantes de beauté) d'un être né sans bras, n'est pas sans fondement. Dans une statistique publiée au début des années 70, l'opinion des citoyens de la RFA en ce qui concerne les handicapés se résume ainsi : deux Allemands sur trois éprouvent du dégoût à la vue de ce groupe marginal, un sur deux n'aimerait pas les avoir comme voisins, et



D'après :

Pieter Bruegel "Les Mendians".  
(Paris-Lourves)

Peint en 1568 dans l'année  
de "la révolte des Gueux"

63 % préféreraient voir les handicapés physiques parqués dans des centres spécialisés. Le nombre des « enfants du Contergan » qui ont grandi dans des centres est pourtant, si on le compare avec les autres groupes d'handicapés, tout à fait réduit. La plupart d'entre eux sont allés à l'école et vivent chez leurs parents.

Des exceptions inaperçues, refoulées par l'opinion publique, il y en a bien sûr aussi. Gisela Zimdars, membre du Comité pour la défense des parents d'enfants handicapés, rapporte : « Il en existe encore certains qui, si on peut le formuler crûment, sont mis à la disposition de la science, c'est-à-dire qu'on les a placés dans des cliniques en vue d'une amélioration de leur appareillage, de leurs prothèses. Et ensuite les parents se sont plus ou moins retirés. Il y a des cas de ce genre ».

Les établissements spécialisés ne sont pourtant pas les seuls à devenir des lieux d'isolement. Les appartements aussi deviennent parfois des ghettos. Ainsi, on entend encore régulièrement parler d'enfants handicapés qui, pendant des années, ont été enfermés, cachés, « mis-hors-du-circuit ». Avoir un enfant handicapé, être soi-même un infirme, c'est au fond une honte pour beaucoup, encore et toujours. Et même lorsque les plus conscients parmi les victimes du Contergan disent : on ne doit pas se cacher, il est impossible d'oublier à quel point c'est difficile pour beaucoup d'handicapés, car à ce moment-là, ils se heurtent immanquablement aux réactions de leur entourage qui, très souvent, leur rend la vie plus dure que l'handicap lui-même !

« Je ne me rends même plus compte que je suis handicapée. C'est seulement lorsque je sors dans la rue et que les gens me regardent, alors là je remarque que quelque chose ne va pas. Mais à part ça, j'y pense rarement », nous dit Barbara, 16 ans, lycéenne victime du Contergan et qui compte parmi ceux qui refusent de se cacher et ont appris à vivre avec leur handicap. Ulrike, âgée de 16 ans, dit aussi : « Au fond, ce n'est pas tellement le handicap en soi qui gêne. Ce sont surtout les gens, qui « handicapent » quelqu'un à cause de son handicap ».

Elle n'est pas la seule à avoir fait ces expériences, dès son plus jeune âge, à avoir compris que les gens la discriminaient à cause de son handicap : dans les grandes comme dans les petites choses, ils lui faisaient moins confiance qu'aux autres, ils ne lui donnaient pas sa chance et, conscient ou pas, ils la « marginalisaient ». A l'école par exemple : « A l'école élémentaire, au début, ça se

passait toujours comme ça au sujet des travaux pratiques : ma mère avait toujours refusé que j'y participe... J'en étais absolument incapable et à la place des travaux manuels j'allais faire des maths... Je trouvais ça tellement bête qu'un jour je me suis installée à la maison, j'ai pris un crochet, du fil, et je me suis mise à faire du crochet... Ensuite je l'ai montré à ma mère et elle était tellement époustouflée qu'après elle m'a permis de participer aux travaux manuels ».

Ce n'est pas uniquement lorsqu'ils racontent comment ils sont arrivés à surmonter des barrières et des frontières décidées par d'autres qu'eux, que beaucoup de victimes du Contergan font remarquablement preuve d'assurance et de confiance en eux et montrent une conscience de soi qui manque à la majorité silencieuse des plus de six millions d'handicapés vivant un peu partout en République Fédérale. Et même si ceux avec qui j'ai parlé ne sont pas représentatifs de tous les « enfants du Contergan », même s'ils ne font pas partie du bataillon des « sans-paroles », de ceux qui n'ont pas de mots pour eux et leurs problèmes, on remarque pourtant combien de victimes du Contergan contredisent le cliché de l'handicapé soumis et pitoyable et ont conscience d'eux-mêmes. Qu'ils soient ainsi, leurs parents en concluent que c'est grâce au travail de groupe qui a duré plusieurs années, aux activités communes dont les parents eurent très tôt l'initiative et qui furent une aide pour les parents comme pour les enfants.

Gisela Zimdars, mère d'un « enfant Contergan » et active depuis plusieurs années dans un groupe d'initiatives de parents, croit aussi que : « Le regroupement des parents a été un pas vraiment décisif. Car si on avait fait ça chacun de son côté, on aurait sûrement désespéré et on se serait résigné. Nous avons réuni nos enfants pratiquement dès l'âge de trois ans et bien sûr automatiquement, les parents aussi. Les soucis de toutes sortes, nous les avons partagés. C'était d'ailleurs moins les problèmes financiers (ce dont on parle beaucoup) que l'aspect humain, tout ce que nous devions assumer, et ainsi, nous avons pu vraiment nous aider mutuellement ».

Et sur cette aide-là on pouvait composter, contrairement à l'aide venue de l'extérieur et qui le plus souvent se résumait à de belles paroles. L'initiative personnelle et l'engagement de groupe des parents ont été déterminants jusqu'à aujourd'hui pour les « enfants du Contergan » qui, dès les premières années de leur existence, ont pu ainsi faire l'expérience qu'un groupe peut donner des forces à l'individu et le préserver de la solitude. Les activités sportives y contribueraient également. Ainsi par exemple, la plupart des quarante enfants victimes du Contergan de Bielefeld (dans l'Est de la Westphalie) font partie depuis leur enfance du club sportif des handicapés, où ils ont appris à « rester à la surface » et pas seulement en natation, à s'affirmer, à développer un sentiment de leur propre valeur qui les aide à supporter les préjugés d'un entourage manquant encore trop souvent de compréhension. A cela, ils sont sans cesse confrontés. Vire par exemple, victime du Contergan et joueur passionné de football, qui voulait devenir un membre actif dans un club tout à fait normal et qui se vit refusé comme joueur. Son entrée dans l'équipe échoua à cause du problème de l'assurance et parce que, comme on dit, personne ne voulait en prendre la responsabilité. Il pouvait bien entendu suivre les entraînements, mais quant à participer aux jeux réglementaires, là il n'en avait pas le droit. Uwe renonça à toute participation car il ne voulait pas n'être intégré qu'à moitié. De telles discrimina-

tions ne sont pas exceptionnelles pour les « enfants du Contergan » et lorsqu'ils en parlent, ils le font presque incidemment, sans aucune sentimentalité, sans amertume non plus, ils ne montrent ni complaisance pour eux-mêmes si résignation, et là encore, ils luttent contre le cliché de « pauvres, tristes handicapés ». Ils réagissent aussi avec véhémence contre certaines manifestations de l'opinion publique, par exemple contre les articles de journaux larmoyants dans lesquels cette « image émouvante » est vendue et ancrée encore plus profondément dans les esprits. « Je ne lis pratiquement plus les articles dans les journaux, parce qu'on y trouve à chaque fois la même mélasse. C'est toujours la même chose qu'on dépeint de manière si émouvante. « Ah ces pauvres petits enfants-là, avec leurs petits bras si courts ! » et on rend tout ça encore un peu plus dramatique... Récemment j'en ai encore lu un : « Et Sabine, à part ça, une jolie fille... mais seulement deux petits morceaux de doigts qui lui sortent des omoplates... bon, c'est vraiment drôle. Je trouve que ces trucs-là, ça fait partie depuis longtemps de l'abrutissement du peuple, ça devrait être interdit d'écrire de telles âneries... ».

Ulrike refuse d'être présentée comme « enfant déficient », elle ne veut pas qu'on la regarde comme un objet de pitié. « De toute façon, je trouve qu'on fait trop de tam-tam sur tout ça. On se fait vraiment traiter comme une bête rare à la foire ». Elle ne se sent pas utilisée et montrée en spectacle seulement par les médias, pour lesquels elle fut jadis objet de sensation et pour lesquels aujourd'hui — « rien n'est plus vieux que le journal d'hier » — elle ne présente plus aucun intérêt. Elle se sent aussi utilisée en tant qu'objet favori d'examens et de tests : « Je trouve ça vraiment incroyablement idiot. Je suis déjà allée mille fois à Munster, et un étudiant voulait à chaque fois tester pour son travail d'examen jusqu'à quel point peuvent aller les facultés du cerveau. Il avait élaboré une sorte de test pour idiots, comme s'il voulait faire une expérience de laboratoire avec un homme-singe », rapporte Ulrike à qui, là encore, on rappelle le préjugé selon lequel c'est seulement « dans un corps sain qu'habite un esprit sain » : « Parfois, je me sens vraiment comme un homme singe qui doit être testé sur ses capacités cérébrales, pour savoir jusqu'où va sa ressemblance avec l'homme normal ».

Tous ces examens et tests sont dégradants pour elle, et pour d'autres raisons également : il est clair que l'intérêt n'est pas pour la personne elle-même, mais pour la personne servant de test. La fin des questionnaires et des examens signifie ainsi, la plupart du temps, la fin de l'intérêt qu'on leur porte. Ici, il n'est pas non plus exceptionnel que les personnes concernées n'ont jamais l'occasion de prendre connaissance des résultats des examens. Les cobayes ne sont pas jugés dignes d'une telle participation. Mais : « Je me demande pourquoi ces gens font ça au fond, puisqu'après aucun d'eux ne s'en occupe plus ».

Les problèmes des « enfants du Contergan » ne remplissent plus les colonnes des journaux à grand tirage, ne rencontrent plus l'intérêt général comme avant, mais leurs difficultés n'en ont pas

diminué pour autant, elles se seraient plutôt accumulées. Barbara constate : « Avant, les problèmes se concentraient plutôt sur le fait qu'on ne savait pas comment s'aider, qu'on devait d'abord en faire l'apprentissage, l'expérimenter. Tandis qu'aujourd'hui, il y a plutôt des problèmes avec l'entourage : comment peuvent continuer et gagner sa vie, que peut-on faire comme profession, ce qu'on devrait faire et comment, etc., et là, les problèmes ont augmenté au lieu de s'être réduits... ».

Frank le confirme aussi : « Je trouve qu'aujourd'hui les problèmes sont encore plus présents à l'école, ou également dans la profession. Par exemple, quand un type a réussi son examen final et que les autres ont eux aussi leur examen mais que eux, ils sont comme on dit « normaux », c'est-à-dire avec les « bras longs », et bien c'est eux évidemment qu'on va préférer et qu'on va embaucher, parce que d'une certaine manière ils peuvent mieux travailler et puis surtout, on n'a pas besoin de prendre soin d'eux ».

Comme il peut être difficile et dououreux d'essayer de s'intégrer dans une société qui, justement, ne se distingue pas par des égards envers les « cas spéciaux », et comme ils peuvent paraître « handicapés » aux yeux de leur entourage : à tout cela, les victimes du Contergan y sont aujourd'hui confrontés. A l'occasion de la recherche d'une formation professionnelle ou d'un emploi, par exemple. Au cours de ces démarches, les personnes handicapées se verront préciser que « Ici, vous êtes des handicapés. Nous avons tellement de demandes d'emploi, alors vous, vous avez encore longtemps à attendre sur la liste, avant que nous puissions vous embaucher ».

Que ceci dépasse les suppositions personnelles, les enquêtes les plus récentes le confirment. D'après ces enquêtes,

41.000 citoyens grands handicapés en RFA sont sans travail régulier — en dépit d'une loi d'après laquelle chaque entreprise d'Allemagne Fédérale et chaque administration de plus de quinze employés sont obligées d'embaucher au moins 6 % des grands handicapés, et au cas où ce pourcentage n'est pas atteint, l'entreprise doit payer pour chaque emploi d'handicapé restant vacant une somme de 2.730 francs environ d'amendes par an. Mais pour beaucoup d'entre elles, cette somme n'est en fait qu'une sorte « d'absolution ». Frank observe : « Il y a beaucoup trop de firmes qui préfèrent payer une amende plutôt que d'employer un handicapé ».

Pourquoi certaines firmes sont-elles en effet si réticentes quant à l'embauche des handicapés ? Un chef d'entreprise commente ainsi son comportement : « J'ai une maison jeune et dynamique avec beaucoup de jeunes employés et un handicapé là-dedans n'y a tout simplement pas sa place. Sa vue me déprimerait et mes gens ne voudraient pas de lui non plus. C'est pourquoi je préfère payer l'amende ».

Barbara insiste sur une autre raison concernant cette attitude de rejet : « Je crois que la plupart des gens ne se rendent pas du tout compte que nous pouvons travailler autant et aussi bien que les autres... seulement, nous ne le faisons pas de la même façon... ».

Mais voilà : accepter cette autre façon de vivre, découvrir ses qualités inhérentes, remettre en question les normes existantes de la société de rendement, c'est cela justement qui est si difficile pour un monde convaincu de ses propres idées, et pas seulement en ce qui concerne les adolescents victimes du Contergan, pas seulement sur la question du « monde du travail ». Le thème « monde du travail » reste, pour les an-

ciens « enfants du Contergan » un des problèmes les plus brûlants de l'heure. Mais il est une autre problématique qui reste encore à surmonter : c'est la sexualité, sur laquelle même les plus évolués, parmi les handicapés hésitent toujours à parler. Leur aversion sur ce sujet n'est pas sans fondements : il faut bien voir que pendant des décennies, on a considéré comme un manque de tact de parler des besoins sexuels des handicapés : ils étaient tabous. On les niait, et on traitait les personnes concernées comme si elles étaient des créatures sans sexe.. Les jeunes gens victimes du Contergan doivent vivre aujourd'hui avec les conséquences de ces vieilles idées reçues et faire entre autres l'expérience de voir s'éloigner les amis et amies lorsqu'ils jugent le moment venu d'avoir un « véritable » partenaire. Tous ne réussissent pas à s'accommoder de cette situation qui, chaque fois, les rejette dans la marge. La pointe de l'iceberg c'est les tentatives de suicide chez les jeunes gens qui naquirent comme « enfants du Contergan » et qui ne voulurent plus vivre dans un monde où une chose aussi importante que la tendresse leur était refusée...

Que ça puisse être « bien », d'être handicapé, l'exemple des « enfants du Contergan » suffit à nous le prouver. J'en pris conscience au cours d'une situation tout à fait quotidienne : les adolescents nés avec bras courts se disent bonjour, s'approchent les uns des autres, se donnent la main. A travers ce geste, ils s'approchent plus près l'un de l'autre qu'aucun de nous ne peut le faire avec ses bras longs — la distance est moindre — c'est une conséquence de l'handicap, qui peut rapprocher les gens encore plus les uns des autres. La peur devant ce geste, la peur du rapprochement : peut-être est-ce aussi une raison pour la distance envers les handicapés, pour la distance envers des êtres humains, par exemple, les « victimes du Contergan ».

Raimund Hoghe



# 'READAPT' meurt dans... l'indifférence

Pour la quatrième fois, le grand palais des Champs-Elysées était réservé au salon READAPT. Cette année, le salon avait pour sous-titre la loi d'orientation de 75. Comme les années précédentes, les spots publicitaires à la télévision et à la radio allaient bon train. Zitrone annonçait ce salon dans « RTL et vous », des affiches étaient placardées dans le métro : tout était réuni pour faire croire aux organisateurs de ce salon que, cette année, ce serait un succès. De plus, avec le remboursement de certains fauteuils électriques, on aurait pu croire que le nombre des handicapés-visiteurs allait augmenter. Il ne restait plus aux camelots qu'à faire retentir leur voix afin de sécuriser à tout prix les visiteurs. Ils avaient préparé quelques pilules euphorisantes, des promesses et du vent. Rien en ce qui concerne les ghettos, l'inaccessibilité des transports en communs et autres n'étaient au programme. Pour prouver leur largeur de vues et leur libéralisme, les organisateurs nous avaient même « invités » à tenir un stand — contre la somme de 300 francs, une paille... Bien sûr, pour le CLH, il n'était pas question de se mêler à cette mafia, mais de dénoncer le caractère « poudre aux yeux » du salon.

Nous décidons de nous rendre à ce salon le dimanche 20 mai 1979, d'y distribuer un tract, de prendre contact avec les handicapé(e)s et valides pour dénoncer le but de ce salon crapuleux, qui n'est fait que pour cacher les dures réalités de la répression dont sont victimes les handicapés dans les ghettos et autres, et aussi cacher la réalité sur la loi d'orientation de 1975, qui nous exploite et qui nous ségrégue. Voici le contenu de ce tract dont le collectif était signataire.

## Derrière les belles vitrines...

Chaque année, depuis quatre ans maintenant, le salon READAPT se présente comme la vitrine technologique du handicap physique.

Certes, les crédits dérisoires attribués à la recherche en matière d'autonomie physique des handicapés ne permettent guère d'espérer des miracles. Dans notre société, l'essentiel des crédits de recherche est consacré à la découverte de nouveaux moyens de destruction de l'humanité.

Malgré cette orientation de la recherche, ce salon expose quelques marchandises — anciennes et nouvelles — dont l'acquisition pourrait faciliter la vie des handicapés physiques. Des ascenseurs

pour fauteuils roulants, des appareils sanitaires, des machines à écrire adaptées, beaucoup de voitures aménagées, des moyens électroniques pour commander à distance différents appareils, des sièges qui s'adaptent à tous les mouvements du corps et des tapis roulants de marche à vitesse variable...

Aussi des fauteuils électriques plus solides, plus maniables, plus pratiques que ceux homologués par la Sécurité sociale. Des fauteuils à dispositif permettant de monter les trottoirs, les escaliers restant inaccessibles, sauf par ascenseurs ou plates-formes spéciales.

Une seule ombre à ce tableau publicitaire : la plupart des marchandises exposées ne sont pas remboursées par la Sécurité sociale. Chacun est libre de les acheter, à condition d'avoir beaucoup, beaucoup d'argent...

Cette exposition ne concerne donc qu'une infime minorité d'handicapés. Les autres sont invités à venir quand même, mais pour admirer, rêver et surtout rester sages en attendant... un miracle ?

Placée sous le « haut patronage » de l'ensemble des ministères de l'appareil d'État, l'exposition « READAPT » se déclare « apolitique ». Elle s'insère pourtant dans la politique de l'État, celle-là même qui fut définie en 1975, lors du vote de la loi d'Orientation.

Or, cette loi ne favorise pas l'autonomie des handicapés ni leur intégration dans la société des valides, bien au contraire, elle aggrave la ségrégation des handicapés :

- en incitant les entreprises à créer des usines spéciales pour handicapés (Ateliers protégés, Centres d'aide par le travail);
- en parquant à vie ceux qui ne sont pas jugés « aptes » au travail, dans les foyers pour grands handicapés...

Et les handicapés ne sont pas libres de choisir. Les commissions spécialisées qui décident pour eux, CDES et COTOREP, ont le pouvoir de leur retirer toute l'aide de l'État s'ils ne se conforment pas à leurs décisions.

La encore, une infime minorité d'handicapés peut échapper à la loi : celle qui a les moyens de vivre sans travailler, celle qui a les moyens de vivre sans aucune aide de l'État.

Dans cette exposition, logiquement, l'autonomie de déplacement des handicapés est axée autour des MOYENS DE TRANSPORT INDIVIDUELS, des voitures surtout. Seul moyen de transport collectif proposé : le minibus (encore un instrument favorisant la ségrégation des handicapés). RIEN n'est montré sur les adaptations possibles des TRANSPORTS EN COMMUN. Les bus, par exemple,

sont parfaitement adaptables au transport des handicapés et pour pas cher. Des études ont été réalisées à ce sujet.

Mais, à quoi bon ? Un travailleur handicapé a-t-il besoin de se déplacer parmi les valides ? Absolument pas, il ne fait pas partie de leur société. Placé dans une usine spéciale, les moyens de transport spéciaux le conduiront dans un logement spécial. A moins qu'il ne soit logé dans un foyer attenant à l'usine : cas le plus fréquent.

Quant au grand handicapé, celui dont on ne peut plus tirer aucun geste exploitable, attendre la mort sera bien pour lui une occupation suffisante.

Oui, les handicapés doivent d'abord compter sur eux-mêmes pour conquérir les moyens de leur autonomie.

Et leurs principaux alliés sont les travailleurs. Ceux qui risquent quotidiennement le handicap : au travail d'abord, et dans tous les aspects de leur vie.

Car les handicaps ne sont pas une fatalité. La plupart d'entre eux pourraient être évités, si la société était organisée différemment. Pour cela aussi, il faut lutter avec les valides qui sont concernés.

NE RESTONS PLUS SPECTATEURS PASSIFS DES VITRINES DE L'ÉTAT QUI NOUS SÉGRÈGUE !!! AGISSEZ ENSEMBLE !!

Le dimanche, je me rendis aux Champs-Elysées. A la sortie du métro, je pus constater que l'on devait être attendus : des flics partout, avec leur radio pour s'appeler en cas de gêneurs qui viendraient troubler la fête. A peine avait-on commencé la distribution du tract, qu'un vigile fit observer : « Ah ! c'est vous !... Tenez-vous tranquilles et ne cherchez pas d'embêtements ! » C'était de la provocation, des menaces en quelque sorte. Nous continuons tout de même notre vente de journaux et distribution de tracts aux rares handicapé(e)s et valides qui venaient visiter ce salon. Nous avons pu nous rendre compte que ce salon ne dupe pas les handicapés et valides qui y viennent : tous étaient favorables à notre intervention et ne se faisaient aucune illusion sur cette vitrine technologique du handicap physique.

Dans les stands : morosité, ennui et lassitude annoncent la décomposition pré-maturée de ce jeune salon et les coups durs du CLH (tracts, débat en direct avec l'Institut National de l'Audiovisuel, deuxième grand titre aux actualités à Antenne 2 pour dénoncer ce scandale...) n'expliquent pas tout, mais prouvent bien une fois de plus que nous avons raison et pouvons peser lourdement dans la balance...

A bon entendeur, ..... Adieu !

# « HANDICAPS »

par CINETHIQUE

Envoyé immédiat contre 23 F par chèque postal ou bancaire à l'ordre de Cinéthique - BP 65 - 75722 Paris Cedex 15. CCP La Source 31 170 03.

Accident du travail et maladies professionnelles dans l'histoire du capitalisme... .

Deux points de vue sur les acquis du mouvement ouvrier.....

La modernisation de l'appareil productif.....

L'exemple du travail posté .....

Innovations et transformations techniques .....

La valorisation du travail manuel .....

Réparation et prévention .....

Les comités d'hygiène et de sécurité .....

La médecine du travail .....

L'inspection du travail .....

Etablir des statistiques... et les manipuler.....

Les destructions ont lieu sur fond d'usure.....

Des mesures techniques qui ne préviennent pas l'exploitation.....

La chasse aux arrêts de travail .....

La réparation des corps .....

Les accidents à la naissance .....

« Mieux vaut prévenir que guérir » .....

La mise au travail des handicapés : son organisation, sa rationalisation .....

« L'action sanitaire et sociale » .....

Les accidents de la reproduction .....

« Approchez voir, m'sieur dames » : la tératologie .....

L'engendrement des monstres .....

Evolution, héritéité .....

La myopathie, par exemple.....

Intelligence et « débilités » .....

Un salarié comme les autres .....

Créer une idéologie d'assistanat .....

Autonomie et liberté de mouvement .....

L'ergothérapie ou la mise au travail des internés .....

Méthodes de traitement et moyens de coercition .....

Le marché des troubles nerveux et psychiques .....

La question de l'aristocratie ouvrière .....

Note sur la santé dans l'agriculture .....

Vive la réparation ! .....

Représentations étatiques en matière de santé .....

Bonne santé ! .....

Quelques films de plusieurs secteurs .....

L'Etat vous fait juge .....

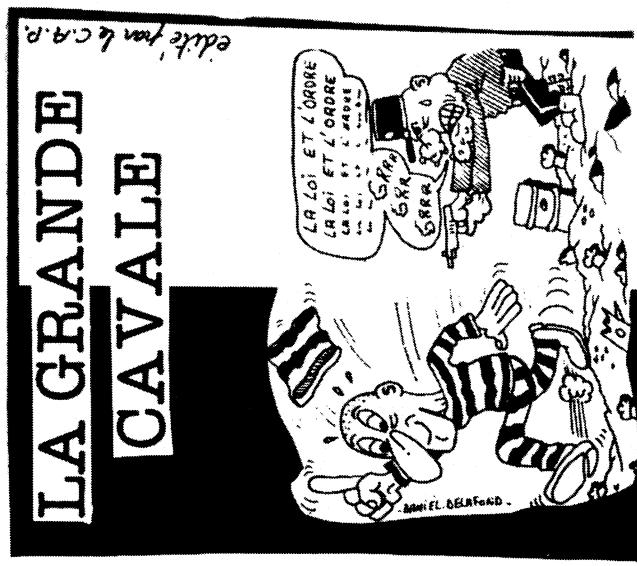
Les cinq sens selon Kodak .....

Sur la base matérielle et technique des films .....

111

« Mais les théories ne sont faites que pour mourir dans la guerre du temps : ce sont des unités plus ou moins fortes qu'il faut engager au juste moment dans le combat et quel que soient leurs mérites ou leurs insuffisances, on ne peut assurément employer que celles qui sont là en temps utile »

Guy DEBORD.



Il y a eu le front de l'Est, et les guerres Napoléoniennes, dans la « guerre sociale » actuelle il y a un front d'importance, en plus des usines, la prison et la pseudo-justice.

Comme les plus grandes batailles sont gagnées avant tout sur « wargames » et « Kriegsspiel », le Comité d'Action des Prisonniers a édité un « jeu » basé sur ces principes. Le titre « La grande cavale », a commander au CAP 41 bis quai de la Loire, 75019 Paris, CCP 34 798 42 C LA SOURCE, PRIX : 30,00 Francs